



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

(Projet de règlement R-2022-164)

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 février 2022, le projet de règlement R-2022-164 intitulé « **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** » a été présenté et un avis de motion a été donné à l'effet de proposer ledit règlement à la séance qui se tiendra le 8 mars 2022 à 19 h 30, par visioconférence ;
2. Ledit projet de règlement a pour but d'énoncer les valeurs clés de la Ville en matière d'éthique ainsi que les règles guidant la conduite des élus municipaux aux fins de préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité des élus municipaux ;
3. Ledit projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville à l'adresse ville.ddo.qc.ca ou au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

Pour toute information supplémentaire, veuillez soumettre vos questions avant 14 heures le jour de la séance à l'adresse questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca, en prenant soin d'inclure votre nom, adresse et numéro de téléphone.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 février 2022.

NANCY GAGNON, greffière adjointe